



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 56 du 25 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° 33037/ARM/GEND/CAB

relative au parrainage de l'EGM 17/1 Satory par la ville de Saint-Yon.

Du 18 juillet 2025

DÉCISION N° 33037/ARM/GEND/CAB relative au parrainage de l'EGM 17/1 Satory par la ville de Saint-Yon.

Du 18 juillet 2025

NOR A R M G 2 5 5 2 3 2 2 S

Référence de publication :
BOC n°56 du 25/7/2025

Le ministre des armées,

Vu la décision de l'association des villes marraines en date du 27 juin 2025 (n.i. BO),

Décide :

Art. 1^{er}. Le parrainage de l'Escadron de gendarmerie mobile 17/1 du groupement blindé de gendarmerie mobile de Versailles-Satory par la ville de Saint-Yon (Essonne) est agréé.

Art. 2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* des armées.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Hubert BONNEAU.